

RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles sis aux adresses suivantes :

- 693, rue Principale;
- 1055, rue Principale.

Avis est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que les membres du conseil municipal statueront sur les demandes ainsi présentées lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 18 mars 2025, à 19 h, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 1 686 755

Adresse civique : 693, rue Principale

Demande 2025-00474 : Règlement de zonage numéro 529, Article 5.2, Tableau 21.

Nature et objet : Augmenter la superficie d'une remise à 30 m² au lieu de 25 m² pour un terrain de plus de 1 500 m² et autoriser une remise vis-à-vis le bâtiment principal.

2. Identification du site concerné :

Lot numéro : 1 686 714

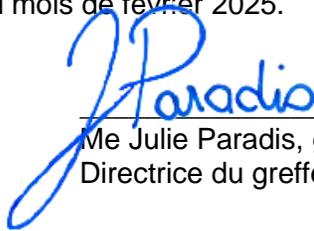
Adresse civique : 1 055, rue Principale

Demande 2025-00499 : Règlement de zonage numéro 529, Grille des spécifications 260M et article 4.5.1.

Nature et objet : Réduire la marge avant à 4,44 m au lieu de 7,60 m et réduire la marge avant secondaire à 1,65 m au lieu de 1,65 m pour permettre la vente de la résidence.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures.

Donné à Saint-Zotique, ce 21^e jour du mois de février 2025.



Me Julie Paradis, greffière

Directrice du greffe et des affaires juridiques